

Bruxelles, le 24 février 2023
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2022/0039(COD)

6425/23
ADD 2

CODEC 189
ESPACE 5
RECH 45
COMPET 108
IND 53
EU-GNSS 8
TRANS 60
AVIATION 34
MAR 22
TELECOM 40
MI 113
CSC 77
CSCGNSS 2
CFSP/PESC 280
CSDP/PSDC 130

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant le programme de l'Union pour une connectivité sécurisée pour la période 2023-2027 (première lecture) - Adoption de l'acte législatif - Déclarations

Déclaration de la Commission

La Commission a proposé le programme de l'Union pour une connectivité sécurisée le 15 février 2022. L'invasion de l'Ukraine par la Russie qui a débuté une semaine plus tard et les événements survenus depuis lors ont mis en exergue la nécessité de renforcer la connectivité sécurisée dans l'UE et d'accélérer la mise en œuvre du programme. Par conséquent, dans l'attente de son adoption formelle, la Commission a mis en œuvre de manière anticipée certaines des activités liées à la connectivité sécurisée d'une partie du nouveau programme qui pourrait s'appuyer sur les actes juridiques existants et qui nécessite une phase de développement intensive, en particulier dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et du programme pour une Europe numérique.

Plusieurs appels lancés dans le cadre des programmes de travail 2021 et 2022 du programme pour une Europe numérique et du volet numérique du MIE comprennent des actions qui seront reprises ultérieurement par le programme de l'Union pour une connectivité sécurisée au titre de l'objectif "infrastructure de communication quantique". Les octrois de subventions aux bénéficiaires commenceront à être signés dès la fin de 2022 et en 2023. Le montant total déjà alloué aux activités relevant de la communication quantique dans le cadre du programme pour une Europe numérique et du MIE s'élève à 260 millions d'euros en 2021 et 2022. Étant donné qu'un montant de 260 millions d'EUR du programme pour une Europe numérique et du MIE a déjà été mis en œuvre, il sera déduit de l'enveloppe financière du programme de l'Union pour une connectivité sécurisée pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027. Par conséquent, le montant global alloué aux activités liées à la connectivité sécurisée au cours de ce CFP reste inchangé, à hauteur de 2,4 milliards d'EUR. Seule la répartition entre les montants à affecter au titre du MIE et du programme pour une Europe numérique, d'une part, et les lignes budgétaires du nouveau programme, d'autre part, variera.

Déclaration de la République hellénique

Dès le début, la Grèce a fermement soutenu l'initiative de la Commission relative à la connectivité sécurisée et se félicite de l'achèvement rapide du règlement établissant le programme de l'Union pour une connectivité sécurisée pour la période 2023-2027 et, espérons-le, au-delà.

La connectivité représente une priorité politique essentielle pour la Grèce, comme en témoigne son programme au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR). La combinaison d'infrastructures spatiales et terrestres peut fournir une connectivité de manière sûre et résiliente, ce qui est nécessaire pour nos gouvernements, notre économie et notre société. La Grèce dispose de son propre système Govsatcom ("GreeCom"), participe activement à des programmes de l'UE tels que Galileo, Copernicus et EuroQCI, est l'un des membres du consortium SST et a lancé un projet national de microsattellites visant à renforcer et à optimiser la participation de tous les acteurs spatiaux, à utiliser et à étendre ses infrastructures et à répondre aux besoins en matière de connectivité sécurisée.

Dans cet esprit, la Grèce souligne la nécessité d'assurer une répartition équilibrée entre les États membres des capacités du programme de l'Union pour une connectivité sécurisée et insiste sur la nécessité absolue de veiller à l'interopérabilité et à la complémentarité du programme de l'Union avec les activités, capacités et infrastructures nationales pertinentes au cours de la préparation, du développement, de la mise en œuvre et du déroulement du programme.

Déclaration de la République de Croatie

La République de Croatie exprime son soutien total à l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme de l'Union pour une connectivité sécurisée pour la période 2023-2027.

Toutefois, la République de Croatie fait une nouvelle fois part de son mécontentement à l'égard de la version linguistique croate actuelle de la proposition de règlement, et plus précisément de l'équivalent croate du terme anglais "cyber" et des composés qu'il contribue à former en langue croate¹, question que nous n'avons cessé de soulever à plusieurs niveaux au sein du Conseil au cours des dernières années.

La version croate actuelle de la proposition de règlement utilise une terminologie qui n'existe pas dans la législation croate dans le domaine cyber ni dans l'usage professionnel, ce qui crée de la confusion et nuit à la sécurité juridique, à la cohérence et à la clarté.

La République de Croatie rappelle qu'elle considère que, afin d'assurer la sécurité juridique, les institutions de l'UE devraient employer une terminologie conforme à la terminologie juridique qui existe déjà au niveau national.

La République de Croatie demeure déterminée à promouvoir des communications sécurisées avec une nouvelle constellation de satellites et continue de soutenir l'adoption du règlement.

¹ L'équivalent utilisé dans la législation croate est "kibernetički", tandis que le terme utilisé dans le règlement est "kiber-".